

| DÉLIBÉRATION 64-2026

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
*Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 1^{er} JUILLET 2026*

Nombre de Conseillers en Exercice	23
Présents	20
Absents	3
Procurations	3
Votants	23

Par suite d'une convocation en date du 22 juin 2026 (22/06/2026), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **mercredi 1^{er} juillet 2026 (01/07/2026) à dix-huit heures trente (18h30)**, sous la présidence de Madame Valérie DILLON, Maire.

Présents (20) : DILLON Valérie, ALIBERT Pierre, ROUCH EYCHENNE Mylène, DARIO Cédric, VIVANCOS Nelly, VALETTE Vincent, LOPEZ Sabine, BENALI Nourredine, QUILLIEN Nicole, FITE Christian, FOUBERT Philippe, SALBY Marina, CAUBET Sébastien, MONFERRAN Sébastien, ORTIZ THALAMAS Jeanne-Marie, MONTAGNE Médéric, CAUX Xavier, GIROUSSE Laurent, CHARRASSE Evelyne, COUTHIER Dominique.

Excusés avec procuration (3) : BARBIER Nathalie (procuration ALIBERT Pierre), SALBY Marina (procuration VALETTE Vincent), VILLARD Patricia (procuration LOPEZ Sabine).

Absents (0) :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Nicole QUILLIEN est désignée, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Création d'un emploi dans le cadre des ingénieurs territoriaux – Poste de Responsable des Ressources et Moyens et Directeur des Services Techniques

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent de la filière technique, cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, permettant d'assurer des missions de direction nécessaires au bon fonctionnement des services techniques.

Madame le Maire propose de créer l'emploi suivant, selon les conditions suivantes :

- 1 emploi permanent d'ingénieur territorial, pour pourvoir le poste de Responsable des Ressources et Moyens -Directeur des Services Techniques (Catégorie A), à temps complet.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20260701-6402026BIS-

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Mme Le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'ingénieur territorial, pour pourvoir le poste de Responsable des Ressources et Moyens -Directeur des Services
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026 ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

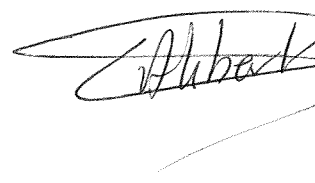
Le secrétaire de séance



Nicole QUILLIEN

Pour le Maire,

Pierre ALIBERT, 1^{er} adjoint



REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-009-210901948-20260701-6402026BIS-